

EURL Gous et Gat de la Vallée Cathare

Palot

09300 – Roquefixade

Tel : 05.61.01.02.91 ou 06.30.40.35.86

Mail : pensionroquefixade@outlook.fr

Internet : pensionchienschats.fr

CONTRAT MISE EN PENSION CHIEN/CHAT

Heures et jours d'ouverture : 10h00/12h00 et 14h00/18h00

Accueil fermé dimanche et jours fériés

Première mise en pension : Conformément à la loi du 6/01/1999, l'identification est obligatoire.

Merci de nous indiquer et remettre les documents suivants :

- Vos noms, adresse, téléphone et adresse mail.
- Nom et coordonnées d'un correspondant ainsi que le nom et coordonnées de votre Dr. Vétérinaire traitant.
- Signalement de votre animal et livret de santé avec vaccinations à jour de moins d'un an.
- Carte identification (tatouage ou puce électronique) obligatoire.
- Toute affection, maladie, tare, particularité caractérielle de votre animal.
- La date et heure de reprise de votre animal.
- Veuillez égarer le présent document dont un exemplaire vous est remis.

Reprise de l'animal : Il pourra être repris par un tiers muni d'une procuration.

Paiement : Le prix de la pension est dû en totalité dès l'arrivée.

Si le propriétaire reprend son animal avant la date fixée lors de la réservation, il ne peut prétendre à aucun remboursement des jours perdus.

Les jours d'entrée et de sortie sont facturés intégralement quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ.

Prix de la pension :

Chien de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	20 € TTC/jour
Chien de grande race	18,50 € TTC/jour
Chien moyenne et petite race	16,50 € TTC/jour
Chat.....	11 € TTC/jour
Chauffage pour chien (*)	2 € TTC/jour
Administration de médicaments (prescrits par Dr. Vétérinaire)	2 € TTC/jour
Piqûre insuline (prescrite par Dr. Vétérinaire).....	4 € TTC/jour
Shampooing et brossage en fin de séjour	40 € TTC

(*) Option à la demande expresse du propriétaire. Si les conditions climatiques le nécessitent et en fonction de l'appréciation de l'état du chien, le gérant se réserve le droit d'appliquer et facturer le chauffage.

Chiens convalescents, chiot, défauts importants de caractère, chienne en période de chaleurs : sur devis.

Soins particuliers sur devis.

Réservations : Par courrier ou sur place en remettant le contrat signé ainsi qu'un acompte égal à 50% du prix total de la pension (veuillez prendre contact avec la pension). En cas d'annulation de votre part, il ne peut y avoir de remboursement de l'acompte sauf en cas de décès de l'animal (certificat vétérinaire).

Réclamations : Elles doivent être faites par écrit et adressées à la pension dans les 24h00 suivant la reprise de l'animal. L'animal sera alors examiné par le Dr. Vétérinaire de la pension. En cas de contestation, les deux parties désigneront un expert.

En cas de maladie ou de décès de votre animal, les soins ou l'autopsie pratiqués par un Dr. Vétérinaire ainsi que tous les autres frais engagés dont le déplacement seront à la charge du propriétaire.

Le centre animalier décline toute responsabilité en ce qui concerne les chiots et chatons, les animaux âgés, malades ou en cas de manquement au présent contrat.

La responsabilité financière du centre animalier est limitée à 300 €.

Lu et approuvé, le

à Roquefixade

Le propriétaire,

Le gérant,